

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le XX novembre 2021

### Bien aérer les espaces clos pour mieux se protéger de la COVID-19

La Direction générale de la santé rappelle l'importance de l'aération par l'ouverture des fenêtres dans les lieux clos publics et privés y compris les véhicules, dans le contexte pandémique. Cette geste-mesure barrière simple est essentielle dans la réduction du risque de contamination au SARS-CoV-2. Les derniers résultats de l'étude ComCor de l'Institut Pasteur sur les circonstances et les lieux de contamination à la COVID-19, publiés le 26 novembre 2021, confirment l'importance du respect de cette geste-mesure barrière, en pointant le sur-risque d'infection dans les lieux clos et insuffisamment aérés.

Une aération fréquente est plus que jamais nécessaire dans le contexte hivernal actuel car la baisse des températures modifie nos habitudes de vie : nous passons plus de temps dans les espaces clos et nous ouvrons moins spontanément les fenêtres. Une bonne aération limitera également la circulation des virus respiratoires hivernaux responsables de la grippe saisonnière et de la bronchiolite.

L'aération ne dispense pas du respect des autres mesures barrières (en particulier le port correct du masque, le lavage des mains, la distance de 2 mètres, la maîtrise de la densité de personnes dans un lieu donné par la jauge).

Ces recommandations sont particulièrement importantes en période des regroupements familiaux et fêtes de fin d'année.

#### POURQUOI AERER ?

L'aération naturelle par ouverture des fenêtres et/ou des portes donnant vers l'extérieur permet le renouvellement de l'air des locaux par apport d'air neuf : elle favorise **la dilution et l'élimination des micro-gouttelettes potentiellement contaminées par le virus SARS-CoV-2**. Si l'air de la pièce n'est pas renouvelé, ces micro-gouttelettes peuvent rester en suspension pendant plusieurs heures.

L'aération est d'autant plus nécessaire que le respect d'autres mesures barrière, comme la distanciation physique ou le port du masque, n'est pas ou peu possible du fait de l'activité (ex : locaux de restauration, salles de sport, salles de classes des écoles).

#### QUAND ET COMMENT AERER ?

Dans son logement : ouvrir les fenêtres et/ou les /portes **au minimum pendant 10 minutes trois fois par jour**

En collectivité : ouvrir les fenêtres et/ou les /portes **au minimum pendant 5 minutes toutes les heures**

Dans tous les cas :

- Il est nécessaire de s'assurer du bon fonctionnement et de l'entretien du système de ventilation naturelle ou mécanique (VMC) conforme à la réglementation ;

- Porter une attention particulière à l'aération lors des repas **ou chaque fois que le port du masque n'est pas possible** ;

- Appliquer les gestes-mesures d'aération **y compris dans les locaux occupés par des personnes vaccinées** ;

- **À** chaque aération, ouvrir si possible **deux ouvrants en même temps, si possible en diagonale** (1\_fenêtre/1 porte ou 2 fenêtres ou 2 portes) pour favoriser la circulation de l'air.

COVID-19



**Aérer les pièces  
le plus souvent possible**

En complément de ces recommandations, la Direction générale de la santé met à la disposition des gestionnaires d'établissements recevant du public (ERP) une fiche pratique intitulée « Maîtrise de la qualité de l'air intérieur dans les ERP, dans le contexte de l'épidémie de COVID-19 »<sup>1</sup>.

Cette fiche détaille notamment les **modalités d'évaluation de la qualité du renouvellement d'air par la mesure de la concentration en dioxyde de carbone (CO2) de l'air intérieur à l'aide de capteur**. Le déploiement de cette mesure dans les ERP est une recommandation du [Haut Conseil de la santé publique](#), rappelée dans l'[avis du Conseil scientifique du COVID-19 du 20 novembre 2021](#).

a mis en forme : Police :Gras

**Pour en savoir plus** sur les recommandations en matière d'aération, de ventilation, de climatisation et de chauffage en période d'épidémie de Covid-19 :  
[https://mesconseilscovid.sante.gouv.fr/pdfs/solidarites-sante-gouv-fr-IMG-pdf-fiche\\_covid-19\\_aeration-ventilation-climatisation-chauffage\\_juil\\_21.pdf](https://mesconseilscovid.sante.gouv.fr/pdfs/solidarites-sante-gouv-fr-IMG-pdf-fiche_covid-19_aeration-ventilation-climatisation-chauffage_juil_21.pdf)

**Contact presse :**

Direction générale de la Santé

Mission Information et Communication

Tél : 01 40 56 84 00

Mél : [presse-dgs@sante.gouv.fr](mailto:presse-dgs@sante.gouv.fr)

---

<sup>1</sup> [https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/maîtrise\\_qai\\_dans\\_les\\_erp.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/maîtrise_qai_dans_les_erp.pdf)